



Entre école et entreprise, l'alternance s'installe en Région bruxelloise

**Prime, simplification, contrat unique,
prospection, nouvelles formations...**

**Découvrez l'arsenal pour booster l'alternance en
Région bruxelloise**

1. Introduction

L'alternance, c'est du concret. L'alternance est une manière d'apprendre, qui articule la théorie à la pratique. Il s'agit d'un mode de formation qui permet de combiner compétences et savoirs théoriques et expériences professionnelles au sein d'une entreprise. Une formation en alternance impose donc un rythme exigeant et une importante motivation.

Ce dispositif de formation est donc unique. Il permet aux employeurs de former leurs futurs collaborateurs sur mesure et aux jeunes d'acquérir des compétences qui correspondent à la réalité du marché du travail. Résultat : 82% des personnes qui sortent de l'alternance trouvent un emploi.

Pourtant, l'alternance est souvent considérée à tort comme une voie de garage pour les mauvais élèves. Elle a cette image de formation « au rabais » qui lui colle à la peau. Alors que chez nos voisins, l'alternance est devenue la norme.

Redorer le blason de l'alternance passe nécessairement par l'amélioration de sa notoriété. C'est le fil rouge suivi par les différentes mesures prises par le Gouvernement bruxellois qui vise à simplifier le système, le faire connaître et à séduire les entreprises.

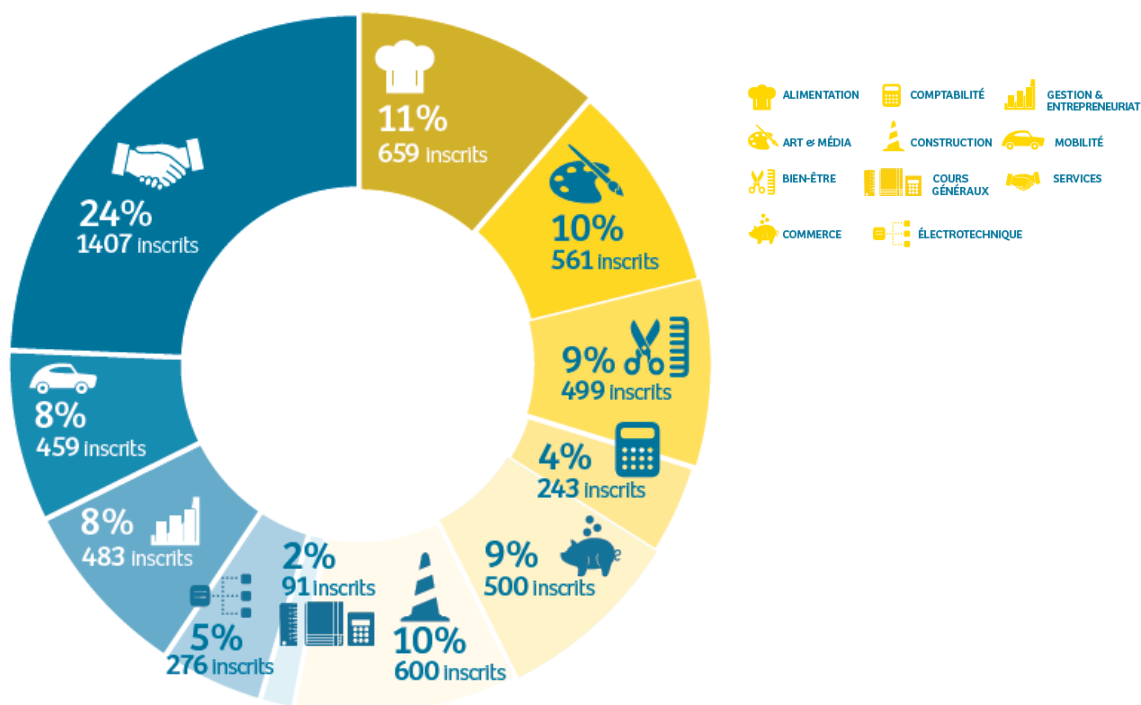
C'est pourquoi, depuis 2015, Didier Gosuin, Ministre bruxellois en charge de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, a mené plusieurs chantiers pour booster l'alternance en Région bruxelloise.

Prime alternance, consultant alternance, dispense de recherche d'emploi pour les chercheurs d'emploi, nouvelles formations porteuses d'emploi, équipement de pointe dans les centres de formation, simplification du système, meilleure collaboration entre tous les acteurs... Des mesures attendues par tous, monde économique, opérateurs et Région, pour développer l'alternance en Région bruxelloise.

2. L'alternance en chiffres

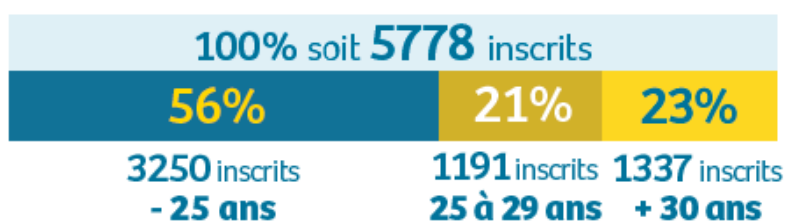
Au 31 décembre 2017, 5.778 personnes étaient inscrites à l'EFP, l'opérateur francophone en charge de la formation en alternance dans plus de 75 métiers.

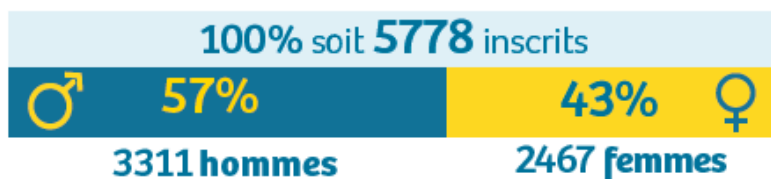
Depuis dix ans, la formation de chef d'entreprise (pour les plus de 18 ans) connaît une évolution annuelle continue de 5 % tandis que l'apprentissage (de 15 à 18 ans) a connu une augmentation des inscriptions de l'ordre de 12 % cette année après une baisse importante au cours des 10 dernières années.



Répartition dans les différents pôles des 5778 auditeurs de l'efp inscrits au 31/12/2017

On constate également que plus de la moitié des personnes inscrites dans une formation en alternance ont moins de 25 ans (56%) et sont des hommes (57%).





Enfin, en 2017, on dénombre 2.011 entreprises qui ont formé, sous contrat ; un jeune en alternance. C'est à ce niveau également que nous devons redoubler d'effort.

En effet, aujourd'hui, trop peu d'entreprises s'investissent dans ce parcours de formation. En septembre 2017, 385 jeunes n'avaient pas de patron au départ de leur formation.

Et au 1er juin dernier, ils étaient toujours 42 à n'avoir pas trouvé de patron, 40 ont été réorientés vers un autre type de formation et 32 ont abandonné. 271 ont trouvé une entreprise pour démarrer leur formation en alternance.

Or, quand on sait que 82% des personnes qui sortent de l'alternance trouvent un emploi ou lancent leur activité, il faut prendre des mesures pour renforcer le dispositif en agissant sur trois axes :

SOUTIEN AUX ENTREPRISES – ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTIS – RENFORCEMENT DES OPÉRATEURS

3. Aide et soutien aux entreprises

a. Prime alternance

Aujourd'hui, il existe près de quatre aides différentes dans le cadre de l'alternance pour aider les entreprises. Elles ont toutes des conditions différentes et force est de constater que ces aides ne sont que très peu mobilisées car trop complexes et les démarches administratives nombreuses.

C'est pourquoi, ce jeudi, le Gouvernement bruxellois a décidé de mettre en place un incitant financier unique, disponible sur base d'un simple formulaire pour les employeurs, public et privé : 1.750€ par an. Seules conditions : le jeunes en alternance doit avoir entre 15 et 25 ans, la formation en entreprise doit durer au minimum 6 mois et l'entreprise doit être agréée.

En mettant en place cette prime, le Gouvernement bruxellois entend soutenir les entreprises qui s'engagent dans une dynamique formatrice et ainsi augmenter le nombre de places disponibles pour les jeunes qui choisissent ce parcours de formation. Par ailleurs, le Gouvernement bruxellois a également supprimé les frais de dossiers de 128€ qui étaient réclamés aux employeurs.

La prime Alternance entrera en vigueur au 1er juillet 2018 afin de pouvoir être pleinement opérationnelle pour la rentrée académique de septembre.

De plus, les employeurs qui souhaitent engager le jeune au terme de sa formation peuvent bénéficier directement du dispositif Activa.brussels. 15.900 € de réduction sur 30 mois pour tout engagement d'au moins 6 mois.

b. Les consultants alternance

On le sait, l'alternance manque cruellement de notoriété. Souvent jugée complexe par les employeurs, peu de patrons pensent à l'alternance pour recruter et former leurs futurs collaborateurs. La dernière étude d'Educam indiquait d'ailleurs que deux tiers des employeurs ne connaissent pas l'alternance.

C'est pourquoi, au sein d'Actiris, une cellule de prospection chargée de promouvoir l'alternance a été créée. Elle a pour mission première de solliciter les grandes entreprises bruxelloises trop peu impliquées dans le dispositif à ce jour.

Concrètement, Actiris a intégré trois « consultants alternance » au sein de sa cellule consultants Employeurs de Select d'Actiris. Ils ont pour mission d'informer les entreprises des avantages liés à ce dispositif de formation mais aussi de solliciter les entreprises pour la création de places de formation en alternance.

4. Accompagnement des jeunes

a. Dispense pour les chercheurs d'emploi en formation en alternance

Les chercheurs d'emploi qui désirent suivre une formation, qualifiante ou en alternance, doivent obtenir une dispense. Cela leur permet de pouvoir suivre pleinement leur parcours de formation et donc d'être dispensés de recherche d'emploi.

Seulement, en ce qui concerne la formation en alternance, le Fédéral avait durci les conditions pour obtenir cette dispense. Le chercheur d'emploi devait notamment ne pas être diplômé du secondaire supérieur. Il était donc essentiel d'assouplir les conditions pour permettre à tous de suivre une formation en alternance.

C'est chose faite, la dispense est dorénavant octroyée au chercheur d'emploi qui suit une formation organisée par un organisme de formation en alternance francophone ou néerlandophone.

La dispense est accordée pour la durée de la formation, en ce compris les périodes de vacances.

En cas d'admission dans l'année suivante, le chercheur d'emploi est dispensé à sa demande. Ce n'est donc pas automatique. Le chercheur d'emploi doit en faire la demande chaque année.

b. Accompagner les jeunes, en particulier ceux sans patron

Arrêtons de croire que l'alternance est une filière de relégation. Démarrer une formation en alternance nécessite non seulement une solide motivation mais aussi des connaissances de base importantes.

C'est pourquoi, pour renforcer l'accompagnement des jeunes qui optent pour l'alternance, une série d'outils ont été mis en place.

- Test de positionnement pour les candidats à une inscription en apprentissage. L'objectif est de vérifier le niveau de maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques.
- Entretien individuel sur base du test de positionnement pour évaluer la capacité du candidat à entreprendre une formation en alternance.

Sur base des résultats, différentes mesures d'accompagnement individualisé peuvent être proposées :

- **Orientation vers un autre dispositif.**
- **Inscription au programme préparatoire (C'APP)** pour une remise à niveau et une resocialisation du candidat avec l'institution scolaire.
- **Inscription aux cours généraux et aux cours professionnels.** Ce dispositif s'adresse aux jeunes qui n'ont pas trouvé de patrons. Auparavant, ils ne pouvaient tout simplement pas s'inscrire en alternance. Aujourd'hui, ils peuvent non seulement s'inscrire mais ils sont également coachés dans la recherche d'un patron.
- **Inscription aux cours généraux et module d'orientation.** Ce dispositif s'adresse aux jeunes qui ont réussi les tests mais qui ne savent pas quel métier choisir. Ils bénéficient ainsi d'ateliers de découverte métier dans les centres de formation mais également en entreprise.

c. Des nouvelles formations

Pour développer toujours plus l'offre de formation en alternance, le centre de formation EFP lancera à la rentrée 2018. 10 nouvelles formations en alternance ciblées sur les besoins nouveaux de notre économie particulièrement porteuses d'emploi :

- Assistant développeur
- Magasinier
- Menuisier d'intérieur
- Préparateur - Vendeur en boucherie
- Soudeur polyvalent - Métallier
- Chef barman
- Entrepreneur de pompes funèbres
- Technico-commercial secteur construction
- Organisateur d'événements
- Instructeur fitness
- Esthéticien social
- Pizzaiolo

- Réflexologue

d. La prime jeune en alternance

Cette prime est perçue par le jeune qui démarre sa formation en étant mineur. Le jeune reçoit au terme de chaque année réussie un incitatif de 500 € la première et la seconde année et de 750 € la dernière année.

5. Renforcer les opérateurs de formation en alternance

a. Création de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA)

L'objectif principal de l'OFFA est d'harmoniser les différents aspects de la formation en alternance. Une mission nécessaire si l'on considère la diversité des structures et pratiques existantes dans le secteur.

Il était donc important de mettre en place un organisme unique en Belgique francophone pour non seulement renforcer la notoriété de l'alternance mais aussi pour sensibiliser les entreprises et développer des pratiques communes. L'OFFA joue donc un rôle de trait d'union entre tous les acteurs.

b. Un contrat de gestion pour l'EFP, l'opérateur francophone de formation en alternance

Ce premier contrat de gestion depuis la création de l'EFP, d'une durée de 5 ans, vise le développement quantitatif et qualitatif de la formation en alternance à Bruxelles.

Il permet de clarifier les attentes et les engagements du Gouvernement et de l'EFP, d'en assurer le suivi rigoureux et de se doter d'outils permettant de mesurer les résultats obtenus.

De manière très concrète, ce contrat intègre :

- Une augmentation de 800 apprenants en formation en alternance à Bruxelles
- L'articulation avec les différents partenaires : l'OFFA, Actiris, le Bassin EFE, Syntra, l'enseignement, etc.
- Le développement et les synergies entre tous les opérateurs.

d. Mise en place du contrat commun d’alternance

Attendu depuis pendant plus de 10 ans, le contrat commun d’alternance est entré en vigueur en septembre 2015. Auparavant, il existait deux types de contrat selon que le jeune était en formation en alternance à l’EFP ou au CEFA. Compliquant ainsi les démarches tant pour le jeune que pour l’employeur.

L’utilisation du Contrat Commun d’Alternance à tous les opérateurs formant des jeunes en alternance génère donc une plus grande clarté pour les entreprises, une plus grande lisibilité pour les publics concernés mais aussi un rapprochement entre les opérateurs.

Mieux encore, le contrat commun d’alternance garantit une sécurité juridique de manière transparente et sûre. Il permet aux apprenants de bénéficier de toutes les garanties en matière de protection sociale comparables à celles d’un salarié.

e. Le renforcement des équipements de pointe

Pour permettre aux jeunes bruxellois d’acquérir les qualifications suffisantes, la Région bruxelloise a débloqué **300.000 €** pour équiper les centres de formation en alternance EFP et Syntra en infrastructures susceptibles d’améliorer la formation des jeunes en relation avec les besoins des entreprises bruxelloises.

6. Le futur de l’alternance

a. Développer l’alternance dans toutes les formes de formations et d’enseignement

L’alternance est un dispositif spécialement adapté à la réalité des besoins tant des apprenants que des patrons. Elle offre un accès à une qualification, une maîtrise des compétences d’un métier et une solide expérience en entreprise. C’est une formule win-win.

C’est pourquoi, la Région bruxelloise a initié en 2017 un premier Master en alternance avec l’ICHEC et l’ECAM pour le métier de business analyst. A terme, le projet veut diplômé chaque année une trentaine d’étudiants. Ces informaticiens de gestion seront alors à même de formaliser les besoins des entreprises, de concevoir et construire les systèmes d’information qui répondent à ces besoins.

b. Revaloriser l'image de la formation en alternance

Le principal bémol de la formation en alternance reste son image de filière de formation choisie par dépit. Cela lui colle à la peau. Or, ces métiers techniques sont des métiers d'excellence qui nécessitent de nombreuses compétences. Il est donc important de revaloriser l'image de la formation en alternance et de ses métiers.

Cela passe notamment par la sensibilisation des jeunes à des métiers porteurs d'emploi. Une initiative intéressante menée par l'EFPP, Le Défi des Talents. Ce projet consiste à des activités de découverte des métiers des élèves de 1^{re} et 2^e secondaire. Ils peuvent, le temps d'une journée s'essayer à différents métiers : chocolatier, toiletteur canin, mécanicien ou encore coiffeur.

7. Conclusion

L'alternance est un mode de formation permettant de combiner l'apprentissage de la théorie à celui de la pratique et des expériences professionnelles au sein d'une entreprise. Beaucoup d'employeurs ont des difficultés à trouver des profils formés aux spécificités de leurs métiers. L'alternance permet d'y remédier ! De plus, 82% des chercheurs d'emploi issus de l'alternance trouvent un emploi dans l'année.

Des résultats impressionnants. Pourtant, en Région bruxelloise, du chemin reste à parcourir en termes de réputation. Et pour cause, malgré les efforts parcourus, le mécanisme de l'alternance est encore trop souvent associé à une filière de relégation. Or, la formation en alternance est un passeport idéal pour l'emploi. En tant que pouvoirs publics, notre objectif est de redorer le blason de l'alternance.

Pour y parvenir, le Gouvernement bruxellois a pris des mesures qui jalonnent l'ensemble du dispositif, de l'orientation à l'emploi des jeunes en passant évidemment par la formation. Et cela, en simplifiant et en clarifiant les différentes mesures de soutien tant aux opérateurs qu'aux entreprises.

Si la formation est une filière d'excellence, un certain conservatisme du monde enseignant mine ce constat. L'enseignement traditionnel doit accepter qu'il existe d'autres parcours de formation qui permettent in fine de maîtriser des compétences. La Région bruxelloise a une marge de progression énorme devant elle et aujourd'hui, elle est résolument en ordre de marche pour l'atteindre !